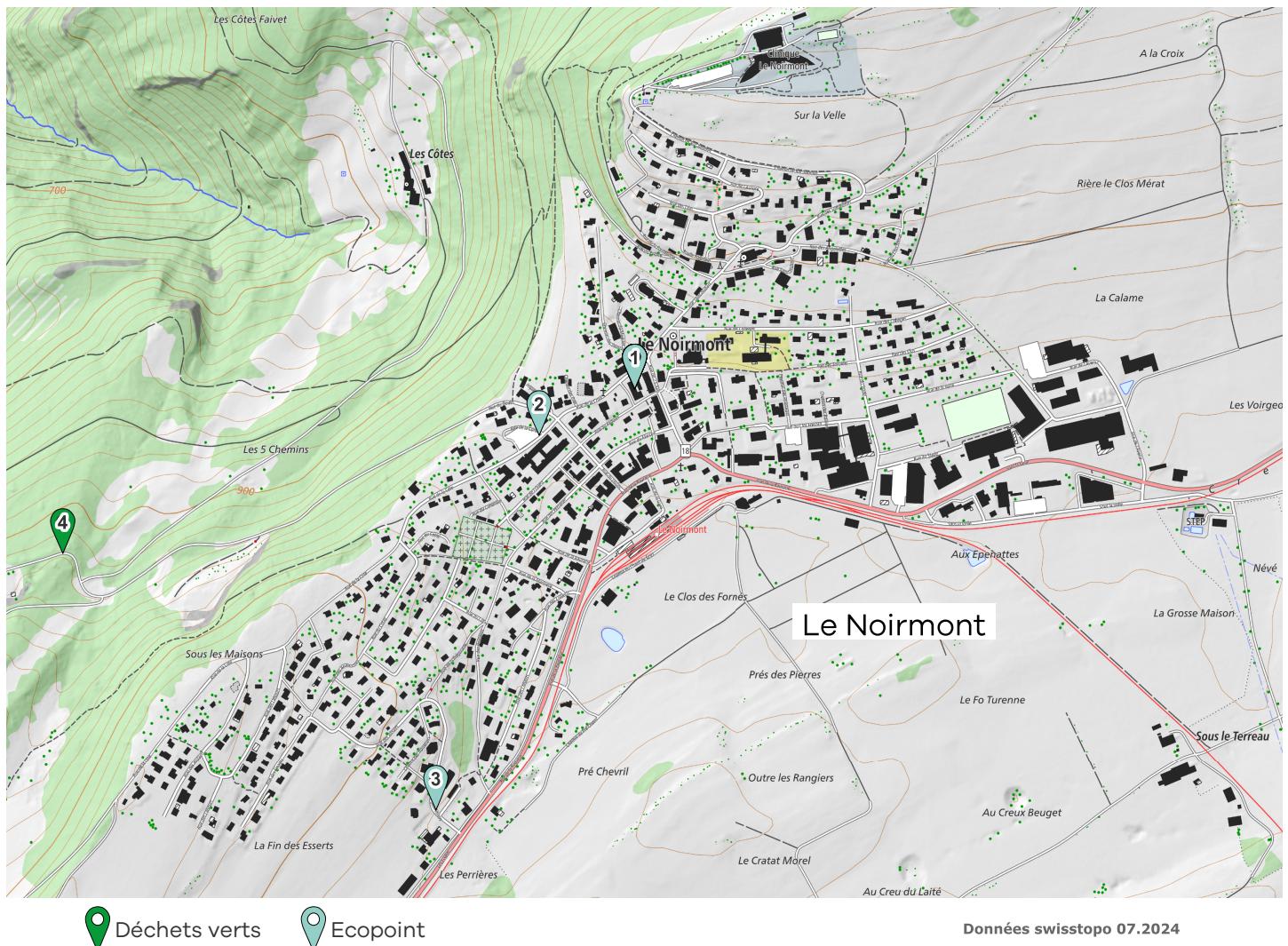




2026

# MEMO Déchets

## Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Evitons** le gaspillage, trions et valorisons.



# Le Noirmont

Vadec  
Réseau de valorisation  
des déchets - Arc jurassien



# Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## MOLOKS ou CONTENEUR(S) SEMI-ENTERRES infos

### Les sacs à ordures ménagères sont taxés.

Ces sacs taxés Franches-Montagnes sont vendus dans les commerces du Noirmont ou des Franches-Montagnes. Seuls ceux-ci peuvent être déposés une fois fermés dans les moloks. Des contrôles ponctuels sont effectués et les contrevenants verbalisés.

**Les crottes de chiens** doivent être ramassées. Des Robidog - petits sacs colorés et poubelles - sont posés dans différents lieux à cet effet.

### Mon ÉCOPPOINT (voir plan) de 8 à 20 h du LU au SA, MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES

#### Dépôts autorisés du lu au sa de 8h à 20h

**1 - Centre, Rue de la Croix 8 (Hangar voirie) :** verre, papier et cendres (1 brouette) carton propre, boîtes de conserve, alu, huiles, textiles et chaussures, piles, CD, capsules Nespresso, compost ménager pour petites quantités uniquement.

**ENCOMBRANTS** - Ecopoint 8 fois par an de 14h à 18h. (voir calendrier au recto) ou site [www.noirmont.ch](http://www.noirmont.ch) rubrique agenda.

### Mes AUTRES POINTS DE COLLECTE (voir plan)

**2 - Rue de La Côte :** textiles et chaussures

**3 - Rue des Alisiers :** textiles et chaussures

**4 - Carrières (Rte de La Goule à 1,1km) :**

compost

### Lien par QR-Code

<https://www.memodechets.ch/MemoDechets/Le-Noirmont>



## Contact et infos

### Secrétariat communal

Hôtel de Ville  
Rue du Doubs 9  
Case postale 233  
2340 Le Noirmont  
032 953 11 15  
[commune@noirmont.ch](mailto:commune@noirmont.ch)

## TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- laissez sur place les **emballages** de vos achats.

### Déchèterie mobile Prox-iti

Horaires d'ouverture : le mercredi de 14h00 à 18h00 sur chaque site prévu, accessible aux habitants de toutes les communes participantes, à chaque session du calendrier annuel.

### Le Bémont - Les Bois - La Ferrière - Le Noirmont - Montfaucon - Muriaux - Saignelégier - Saint-Brais

Ne pas oublier votre carte d'accès ou votre identifiant dans l'application MEMODéchets. La ressourcerie est accessible dans toutes les communes, sauf à Saint-Brais.

## Info déchets

**Arc Jurassien** 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)





2026

## Calendrier

## Le Noirmont

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M			1	Prox-iti		3
J 1	Nouvel An		2			4 Fête-Dieu
V 2	Saint Berchtold		3 Vendredi Saint	1 Fête du travail		5
S 3			4	2		6
D 4	1	1	5 Pâques	3		7
L 5	2	2	6 Lundi de Pâques	4		8
M 6	3	3	7	5		9
M 7	4 Prox-iti	4	8 Prox-iti	6		10 Prox-iti
J 8	5	5	9	7		11
V 9	6	6	10	8		12
S 10	7	7	11	9		13
D 11	8	8	12	10		14
L 12	9	9	13	11		15
M 13	10	10	14	12		16
M 14	11 Prox-iti	11 Prox-iti	15 Prox-iti	13 PE		17 Prox-iti
J 15	12	12	16	14 Ascension		18
V 16	13	13	17	15		19
S 17	14	14	18	16		20
D 18	15	15	19	17		21
L 19	16	16	20	18		22
M 20	17	17	21 Prox-iti	19		23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 21	18 Prox-iti	18 Prox-iti	22 PE	20 Prox-iti		24 Prox-iti
J 22	19	19	23	21		25
V 23	20	20	24	22		26
S 24	21	21	25	23		27
D 25	22	22	26	24 Pentecôte		28
L 26	23	23	27	25 Lundi de Pentecôte		29
M 27	24	24	28 Prox-iti	26		30 Prox-iti
M 28	25 PE	25 Prox-iti	29 Prox-iti	27 Prox-iti		Prox-iti
J 29	26	26	30	28		
V 30	27	27		29		
S 31	28	28		30		
D	29			31		
L	30					
M	31	Prox-iti				

Légende : ● Saignelégier ● Les Bois ● Montfaucon ● Le Noirmont ● Muriaux ● Saint-Brais ● La Ferrière ● Le Bémont



2026

# Calendrier

## Le Noirmont

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1		1	
M 1			2		2	
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4	1 Fête nationale Suisse		5	3		5
D 5	2		6	4	1 La Toussaint	6
L 6	3		7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18	15 Assomption		19	17	14	19
D 19	16		20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						

Légende : ● Saignelégier ● Les Bois ● Montfaucon ● Le Noirmont ● Muriaux ● Saint-Brais ● La Ferrière ● Le Bémont



# Comment bien trier ?

## Les types de déchets



**Ordures ménagères sacs Franches-Montagnes**  
MOLOKS : Sacs à ordures taxés des Franches-Montagnes (FM) - doivent être fermés.  
(Merci de lire le document horizontalement).



**Aérosols**  
Dans un sac taxé avec les ordures ménagères.  
Ou selon label avec aluminium à l'Ecopoint.



**Berlingots / Briques à boissons**  
Dans un sac taxé avec les ordures ménagères.



**Flacons en plastique avec bouchon**  
Dans un sac taxé avec les ordures ménagères ou retour aux magasins (COOP, Migros, etc.).



**Restes de repas / déchets de cuisine / lavures**  
Dans un sac taxé avec les ordures ménagères.



**Sagex**  
Selon dates prévues sur le calendrier.



**Aluminium et boîtes de conserve**  
ECOPOINT. Canettes, tubes, boîtes, etc. A déposer dans la benne prévue à cet effet. Nous constatons trop d'abus, si cela perdure, nous devrons la supprimer. Merci à vous de respecter les consignes.



**Capsules Nespresso (aluminium)**  
ECOPOINT, à déposer dans le conteneur prévu à cet effet.  
Selon dates prévues sur le calendrier.



**Carton propre**  
ECOPOINT.  
Bonne pour CARTON propre uniquement.  
Les cartons sont à déposer aplatis dans la benne. Pas de plastique, sagex ou autre matière.



**CD**  
ECOPOINT dans boîte prévue à cet effet.



**Cendres de bois**  
ECOPOINT : benne prévu à cet effet  
ATTENTION danger d'incendie ! Les cendres doivent être déposées après plusieurs jours, celles-ci peuvent contenir des braises incandescentes.



**Huiles minérales et végétales**  
Selon dates prévues sur le calendrier.



**Papier**  
ECOPOINT.  
A déposer dans la benne prévue pour journaux, magazines, illustrés, papier de bureau. Paquets ficelés ou non. Merci de ne pas déposer en dehors de la benne.



**Textiles et chaussures**  
ECOPOINT et à Rue de la Côte - Rue des Alisiers - Gare CJ.  
Dans les conteneurs à textiles à disposition.



**Verre**  
ECOPOINT.  
Bennes avec système de concassage. Trier les verres par couleur.



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
Par les points de vente ou dans un sac taxé.



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
Par les points de vente.  
Selon dates prévues sur le calendrier.



**Bois**  
Selon dates prévues sur le calendrier.



**Déchets encombrants combustibles**  
ENCOMBRANTS - uniquement jours de collecte 14-18h pour les encombrants ménagers organisés à l'Ecopoint 8x par an.  
Voir dates calendrier Prox-iti.



**Ferraille (objets métalliques)**  
Selon dates prévues sur le calendrier (8x par an).



**Appareils électriques et électroniques**  
Points de vente en priorité ou Prox-iti selon dates prévues sur le calendrier. Les personnes âgées peuvent s'adresser au bureau communal pour organiser le transport.



**Médicaments**  
Par les points de vente - Retour aux pharmacies.



**PET**  
Aux points de vente à la COOP.  
Selon dates prévues sur le calendrier.



**Pneus**  
Par les points de vente.



**Déchets compostables ménagers**  
COMPOST. direct. La Goule: gazon, branches, feuilles, déch. de jardin uniq. Apport agricole interdit. A dispo engrais gratuit. ECOPOINT compost pour petite quantité de déch. compost. mén. Gazon pas admis.



**Déchets inertes (petites quantités)**  
Selon dates prévues sur le calendrier (8x par an).



**Déchets spéciaux des ménages**  
Halle du Marché-Concours à Saignelégier où au Noirmont (Halle polyvalente), selon le calendrier joint au MEMODéchets.  
Renseignements : office de l'environnement : secr.env@jura.ch / tél. : 032 420 48 00.



### Dépouilles d'animaux

Ne pas enterrer les dépouilles. Déchets carnés, Montfaucon, 032/955 10 25. Ouverture : lu-ve de 13h30 à 15h et sa de 8h30 à 9h30. Transports des cadavres discrètement et à l'abri des regards.



**Plastiques agricoles**  
PLASTIQUES AGRICOLES : collecte à la STEP.  
Voir dates de ramassage sur le calendrier.



**Bouchons en liège**  
ECOPOINT : à déposer dans le conteneur prévu à cet effet.



**Emballage cadeau**  
Papier cadeau à déposer dans les sacs taxés, ne convient pas au recyclage papier/carton.



**Livres**  
Une boîte à livres est disponible dans la cour d'école ainsi qu'une ancienne cabine téléphonique près de la banque BCJ.

# Opération sacs

**du neuf avec du vieux**

Dans les commerces participants de la commune, on vous offre un sac upcyclé, cousu sur place avec des tissus de récupération, **à utiliser et réutiliser !**  
Plus d'infos disponibles en ligne : [www.noirmont.ch](http://www.noirmont.ch)



**avec le soutien de**  
Commune du Noirmont  
Arc Jura Déchets

**un grand merci**  
aux couturières  
et couturiers,  
aux élèves  
et  
tout-e-s les  
autres.

Commission  
Le NoirmONT  
TRIE MIEUX





## Prox-iti, déchèterie mobile

Déménage sur le parking de la halle polyvalente dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

De même, que pour la collecte des déchets spéciaux des ménages (actuellement à la rue du Marché). Merci de ne plus vous rendre à l'Ecopoint pour les cessions « Ramassage encombrants au Noirmont »

### Quelques règles à respecter

- **Les encombrants** sont des déchets ménages combustibles trop volumineux pour tenir dans un sac taxé de 110 litres (matelas, canapé, etc.) **les autres déchets (pots, plantons, jouets, seaux plastiques, etc.) doivent être déposés dans un sac taxé.**
- Les apports ne doivent pas dépasser **1m<sup>3</sup> par véhicule et par jour**
- Lors de transformations importantes ou déménagement ou un appartement/maison à vider, vous devez acheminer les déchets en entreprise ou demander une benne privée
- **Les déchets d'activités ne sont pas admis** (plastiques agricoles ou industriels, machines-outils, palettes, etc.)
- **Inertes : objets inertes seulement**, PAS de déchets provenant de chantiers de démolition ou de transformation
- Se référer au mode d'emploi envoyé en décembre 2024 pour connaître les déchets acceptés ou refusés
- **Chaque citoyen est responsable du déchargement de son véhicule**
- **Respecter le règlement d'exploitation** affiché lors des sessions Prox-iti ou sur notre site Internet [www.noirmont.ch](http://www.noirmont.ch) sous « Déchets » → « Prox-iti »